

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 mars 2009

RHINAU – Maison des Jeunes, des Associations et du Tourisme
20 heures

PROCES-VERBAL

Membres en exercice :23
Membres présents :17
Absents excusés :6

Mme Michèle BISCHOFF donne procuration à Mme Laurence MULLER-BRONN
M. Mohamed EL ARBAOUI donne procuration à M. Gilbert GEORGES
M. Christian HURTER donne procuration à M. Marc-Daniel ROTH
Mme Claudine MEYER donne procuration à M. André KLUMB
Mme Patricia NOVI donne procuration à M. Eric KLETHI
M. Raymond SIEGWALT donne procuration à M. Jean-Jacques SIEGEL

ORDRE DU JOUR

- Point 1 **FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE** - Séance du 19 février 2009.
Approbation du procès-verbal.
- Point 2 **FINANCES – BUDGET 2008** - Adoption des Comptes de Gestion et
des Comptes Administratifs – Affectation des résultats.
- Point 3 **FINANCES – BUDGET 2009** - Vote des taux 2009.
- Point 4 **FINANCES – BUDGET 2009** - Vote des Budgets
- Point 5 **DEVELOPPEMENT LOCAL** – Demandes de subventions
- Point 6 **AFFAIRES SCOLAIRES – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS
PEDAGOGIQUES DES ETABLISSEMENTS** – Demandes de subventions
formées par les écoles de Gerstheim et Obenheim.
- Point 7 **PETITE-ENFANCE** – Adoption des règlements intérieurs des deux
multi-accueils
- Point 8 **Adhésion de Diebolsheim au SCOTERS** – Transfert de
compétence des communes à la Communauté de Communes.
- Point 9 **DIVERS** (communications relatives à l'activité des instances dans lesquelles
siègent des représentants de la Communauté de Communes

Madame la Présidente ouvre la séance et salue les délégués présents, Monsieur Etienne LEMARIGNIER, *Trésorier*, ainsi que la journaliste représentant la presse locale.

Sur les conseils de M. le Trésorier, elle propose un ajout à l'ordre du jour afin de permettre l'exonération des pénalités applicables aux titulaires des lots pour retard d'exécution des travaux.

Point 4 bis

PETITE-ENFANCE – CONSTRUCTION DU MULTI-ACCUEIL A BOOFZHEIM.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 1

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE - Séance du 19 février 2009 - Approbation du procès-verbal.

Le PV est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Point 2.1

FINANCES – EXERCICE 2008– APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS.

Après délibération et sous la présidence de Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-Présidente chargée des Finances, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité - moins une voix (Madame la Présidente s'étant retirée et ne prenant pas part au vote) - d'adopter les comptes administratifs 2008.

Point 2.2

FINANCES – EXERCICE 2008 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION.

Monsieur Etienne LEMARIGNER, *Trésorier de RHINAU*, a produit les comptes de gestion 2008 du Budget Principal et du Budget Annexe.

Les résultats présentés sont rigoureusement identiques à ceux des comptes administratifs adoptés précédemment.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, y compris celles de la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du Budget Principal et des Budgets Annexes de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil de Communauté décide d'adopter les comptes de gestion 2008.

Point 2.3

FINANCES – EXERCICE 2008 – BUDGET M14 - CONSTATATION DES RESULTATS

Les comptes administratifs et de gestion permettent de dégager les résultats définitifs. Il convient de les intégrer dans le budget primitif.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide d'adopter les propositions qui lui sont présentées.

Point 3

FINANCES – BUDGET – Adoption des taux 2009 des quatre taxes locales

Lors du dernier débat d'orientation budgétaire, le Conseil de Communauté a validé une proposition d'évolution des taux sur la base d'une augmentation linéaire de 1,5 % (excepté celui s'appliquant à la taxe sur le foncier non bâti qui ne progresse que de 1,27 % pour des raisons techniques).

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'arrêter les taux suivants et prend acte du montant des produits attendus en conséquence.

	Bases 2009 notifiées	Taux proposés 2009	Rappel taux 2008 et évolution 2008/2009	Produit attendu 2009
Taxe d'habitation	8 281 000	3,02	2,98 + 1,5 %	250 086,20
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12 665 000	3,00	2,96 + 1,5 %	379 950,00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	360 100	9,58	9,46 +1,27 %	34 488,00
Taxe professionnelle	17 322 000	2,55	2,52 + 1,5 %	441 711,00
TOTAL				1 106 235,20

Point 4

FINANCES – BUDGET – Vote des Budgets

Après présentation de l'économie générale des budgets par Madame HORNY-GONIER, Vice-Présidente, (cf document joint en annexe) et d'un examen particulier des dépenses d'investissement, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver les projets de budgets qui lui sont présentés par la Commission Finances.

Point 4 bis

FINANCES - PETITE-ENFANCE – CONSTRUCTION DU MULTI-ACCUEIL A BOOFZHEIM.

La dernière ligne droite du chantier de construction du multi-accueil de Boofzheim a été affectée par un désordre survenu dans le plancher chauffant ayant nécessité l'enlèvement puis la repose d'un plancher chauffant et de la chape teintée dans la masse.

Ces travaux ont fortement contrarié le calendrier d'exécution des travaux qui prévoyait, dans sa dernière version, une livraison de l'ensemble du bâtiment au 18 août 2008.

De fait, la signature des procès-verbaux de l'ensemble des lots n'a pu intervenir qu'au 12 septembre 2008 soit 25 jours après le délai prévu dans le planning qui sert de référence contractuelle dans nos relations avec les entreprises.

Le cahier des clauses administratives particulières fait mention dans son article 4.1 de ce délai d'exécution des travaux et prévoit à l'article 4.3.1. des pénalités applicables pour retard.

Ces dispositions s'appliquent de plein droit et s'imposent à Monsieur le Trésorier. Il ne peut y déroger que sur décision de l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions du décret 2007-450 du 25 mars 2007. Une délibération motivée prononçant l'exonération de ces pénalités est donc nécessaire.

- Considérant que les retards constatés dans la livraison trouvent leur origine dans un désordre constaté le 10 juillet 2008 et qui a perturbé l'achèvement de l'ensemble des lots à compter de cette date
- Considérant que la responsabilité de ces retards ne peut en aucune manière être imputée aux entreprises titulaires des lots
- Considérant la diligence avec laquelle les entreprises ont su collectivement réagir pour achever leurs missions dans les meilleurs délais une fois qu'il a été remédié au désordre

le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

de renoncer, pour l'ensemble des titulaires des lots de ce chantier, à l'application de l'article 4.3.1. prévoyant des pénalités applicables pour retard.

de demander à Monsieur le Trésorier de prendre acte de cette décision dûment motivée.

Point 5.1

DEVELOPPEMENT LOCAL – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – Appel à cotisation présentée par l'Association Rhin-Vivant

Membre fondateur de l'Association depuis 2005, la Communauté de Communes est invitée à régler sa cotisation annuelle de 0,10 € par habitant. La population légale issue des derniers recensements étant de 9 919 habitants, le montant de la cotisation s'élève à 991,90 €.

Après délibération et vu l'avis favorable rendu en réunion de Bureau, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité moins une voix (Madame la Présidente étant sortie de la salle de Conseil et n'ayant pas pris part au vote) d'autoriser Madame la présidente à verser à l'Association Rhin-Vivant le montant de 991,90 € au titre de la cotisation 2009.

Point 5.2

DEVELOPPEMENT LOCAL – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – Demande de subvention de fonctionnement présentée par l'Association pour la promotion du tourisme dans le Ried.

Par délibération du 10 juillet 2000, le Comité-Directeur du SIVOM du Ried avait décidé de déléguer les missions de service d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale à l'Association pour la Promotion du Tourisme dans le Ried.

Une convention régissant les relations entre les deux parties a été signée le 31 juillet 2000 et reconduite depuis.

L'Association pour la Promotion du Tourisme dans le Ried bénéficie d'une subvention globale de fonctionnement, versée par notre Communauté, lui permettant notamment de faire fonctionner l'Office du Tourisme, situé Rue du Rhin à Rhinau, classé dans la catégorie une étoile des offices du tourisme par la Commission départementale de l'action touristique le 22 octobre 2001.

La subvention de fonctionnement pour l'année 2009 est portée de 71 000 € à 73 130 € soit une progression de 3%.

Après délibération et vu l'avis favorable rendu en réunion de Bureau, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Présidente à verser à l'Association pour la Promotion du tourisme dans le Ried le montant de 73 130 € au titre de la subvention de fonctionnement 2009.

Point 5.3

DEVELOPPEMENT LOCAL – AIDE A LA LICENCE SPORTIVE – Demande de subvention formée par l'Association sportive d'Obenheim.

Par délibération adoptée le 23 mars 2006, le Conseil de Communauté a mis en place un dispositif d'aide à la licence.

L'Association sportive d'Obenheim a formé une demande de soutien à ce titre. Trente six jeunes sont concernés.

Cette demande est recevable au regard du dispositif arrêté.

Après délibération et vu l'avis favorable rendu en réunion de Bureau, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Présidente à verser à l'Association sportive d'Obenheim le montant de 274,32 € au titre de l'aide à la licence.

Point 5.4

DEVELOPPEMENT LOCAL – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – Demande de subvention de fonctionnement présentée par l'Obenheimer Express Band.

Cette formation musicale d'Obenheim a été invitée à se produire une nouvelle fois à l'Oktoberfest de St Louis (Etats-Unis) en qualité de tête d'affiche principale. Il s'agit d'un évènement majeur attirant plus de 60.000 visiteurs !

Ce déplacement s'inscrit dans une opération de promotion de l'Alsace à laquelle prendra part une délégation représentée par le Club des Alsaciens de New-York (présidé par Mme Catherine Zwingelstein), des restaurateurs alsaciens ainsi que la cave vinicole de Cleebourg, sur place afin de faire déguster nos diverses spécialités culinaires (tartes flambées, vins blancs, crémants, etc...).

Un stand "ALSACE" sera présent lors de l'Oktoberfest, ainsi que la semaine précédente, lors du salon mondial du goût, TASTE of ST LOUIS (+ de 300.000 visiteurs l'an passé). L'orchestre en profitera pour animer également musicalement ce stand lors de la première semaine.

Un budget de 8 022,71 € est prévu pour ce déplacement. L'orchestre sollicite une aide de la communauté de communes.

Après délibération en Bureau réuni le 11 mars dernier, le Conseil de Communauté décide d'approuver le principe du versement d'une aide exceptionnelle et ponctuelle de 1 100 € correspondant au coût du transport A/R Obenheim-Francfort.

16 voix pour – 1 voix contre – 6 abstentions

Point 6

AFFAIRES SCOLAIRES – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES ETABLISSEMENTS – Demandes de subventions formées par les écoles de Gerstheim et Obenheim.

Par délibération adoptée le 23 mars 2006, le Conseil de Communauté a mis en place un dispositif de soutien pour les projets pédagogiques.

Une aide de 5 € par enfant et par jour peut être accordée sous conditions. Celles-ci étant remplies par le projet présenté : classe de découverte de 5 jours pour 69 élèves au centre Bel Air à Quieux Le Saulcy (Vosges).

Après délibération, le **Conseil de Communauté décide d'allouer un subvention de**

- 5 € x 5 jours x 48 élèves soit 1 200 € à l'école de Gerstheim ;

- 5 € x 5 jours x 21 élèves soit 525 € à l'école d'Obenheim.

Point 7

PETITE-ENFANCE – Adoption des règlements intérieurs des deux multi-accueils

Après délibération, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le projet de règlement intérieur proposé.

Point 8

Adhésion de Diebolsheim au SCOTERS – Transfert de compétence des communes à la Communauté de Communes.

Actuellement, seules six communes de notre territoire font partie du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de Strasbourg (SCOTERS). Il s'agit de Boofzheim, Daubensand, Friesenheim, Obenheim, Gerstheim et Rhinau qui siègent en qualité de « communes isolées ».

La Commune de Diebolsheim étant située sur le canton de Marckolsheim, il était prévu qu'elle se rattache au SCOT de Sélestat et environs.

Toutefois, dans un souci de cohérence et pour permettre l'adhésion de la Communauté de Communes du Rhin au SCOTERS, il a paru opportun de rattacher Diebolsheim au SCOTERS. Son Conseil municipal s'est déjà prononcé favorablement à ce sujet ainsi que le Comité syndical du SCOTERS.

S'agissant de la Communauté de Communes, celle-ci doit prendre la compétence SCOT. Si les communes en sont d'accord, elle pourra alors se substituer de plein droit aux 6 communes actuellement membres isolés.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,

- **de valider le principe d'une prise de compétence SCOT et**
- **d'autoriser Madame la Présidente à solliciter les Conseils municipaux des Communes pour qu'ils se prononcent, à leur tour, sur ce transfert de compétence.**

Point 9

DIVERS (Communications relatives à l'activité des instances dans lesquelles siègent des représentants de la Communauté de Communes...).

Monsieur Marc-Daniel ROTH, *Vice-Président du SMICTOM d'Alsace Centrale*, rappelle que le territoire va être prochainement concerné par le changement des bacs et qu'il s'agit d'une opération importante qui nécessitera une implication forte des communes et des élus.

Madame la Présidente indique que le Pays d'Alsace Centrale s'est engagée dans une démarche « Leader » qui permet de faire bénéficier des projets de développement local de fonds européens.

Madame Marianne HORNY-GONIER, *Vice-Présidente*, indique que le groupement local de coopération transfrontalière « Vis-à-Vis » a adopté le compte administratif 2008 et s'est félicité de la réalisation du set de table.

Madame Laurence MULLER-BRONN, *Vice-Présidente*, présente l'état d'avancement du dossier OCM. L'association fédère à présent 48 adhérents, le logo a été validé et une carte de fidélité va être lancée dans les semaines à venir. Par ailleurs, le 1^{er} salon des artisans et commerçants du territoire se tiendra à Obenheim le 13,14 et 15 novembre 2009.

Monsieur André KLUM, *Vice-Président et administrateur du SDEA*, informe l'assemblée de l'engagement des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration à Gerstheim en avril prochain. Une réunion sur la gestion des boues se tiendra prochainement à l'initiative du SDEA.

La prochaine réunion de Conseil de Communauté est fixée au 7 mai 2009 (Boofzheim).

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 21h55.

Lu et approuvé,

La Présidente,
Danièle MEYER :

Les Vice-Présidents,

André
KLUMB:

Marianne
HORNY-GONIER:

Laurence
MULLER-BRONN:

Jean-Jacques
SIEGEL:

Les membres,

Bertrand ANDNA :

Michèle BISCHOFF :
absente

René DEMANGE :

Mohamed EL ARBAOUI:
absent

Valérie FUCHS :

Gilbert GEORGES:

Etienne HARLEPP :

Hubert HATSCH :

Christian HURTHER :
absent

Thierry KETTERLIN :

Eric KLETHI :

Dominique LEHMANN :

Claudine MEYER :
absente

Patricia NOVI :
absente

Marc-Daniel ROTH :

Jean-Paul ROTH :

Rémy SCHENK :

Raymond SIEGWALT:
absent